

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 06 mai 2022

Le conseil municipal se tient dans la grande salle de la mairie. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 29/04/2022

À 18h06, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Armand PLISSON, Stéphane HAMELIN, Karine MEGE, Aleksandar CENIC, Marc MEUNIER, Angélique METIVET

Excusés : Olivier STOJANOVIC donne son pouvoir à Armand PLISSON
Jeanne ROMERO donne son pouvoir à Aleksandar CENIC,
Emmanuelle BOUYER donne son pouvoir à Angélique METIVET

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.
Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire de séance : Mme Karine MEGE

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

- Désignation des délégués de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) Bourges Plus

Monsieur le Maire explique que le titulaire était Éric NICOLI et le Suppléant est Aleksandar CENIC.

Suite à la démission du titulaire, il faut procéder à une nouvelle élection.

Monsieur le Maire demande qui est volontaire pour être titulaire, Monsieur Marc MEUNIER se propose.

Après avoir délibéré, le conseil municipal **APPROUVE** à l'unanimité que Marc MEUNIER soit le délégué titulaire de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Bourges PLUS et Aleksandar CENIC reste délégué suppléant.

Pour : 11 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

- Changement de temps de travail pour le poste d'agent technique

M. le Maire explique la nécessité d'augmenter le contrat de travail de l'agent technique.

Il est proposé d'augmenter le contrat de 6h soit un 26h/semaine avec une prise effective au 16 mai 2022

Il est demandé au conseil municipal de formuler un avis concernant le changement de temps de travail à 26h pour le poste d'agent technique à partir du 16 mai 2022.

Pour : 10 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 1 voix (Olivier NICOLAS)

La demande approuvée à la majorité.

- Changement du temps de travail pour le poste de secrétaire

La proposition est de passer le contrat de travail du poste de secrétaire à 32h au lieu de 30h actuellement et de les positionner hors ouverture public. Il s'agit donc d'une augmentation de 2h/semaine.

Il est demandé au conseil municipal de formuler un avis concernant le changement de temps de travail à 32h pour le poste de secrétaire de mairie à partir du 16 mai 2022.

Pour : 10 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 1 voix (Paul RTIZO-DAOUT)

- Attribution des subventions pour les associations

Monsieur Olivier NICOLAS, 1^{er} adjoint au Maire, présente le souhait de participer financièrement aux deux associations notamment Arçay en fête et Le Postillon. Le montant serait de 320€ soit la valeur de la taxe d'habitation du Postillon qui est payé par la mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le montant de 320€ pour l'association « Arçay en Fêtes »

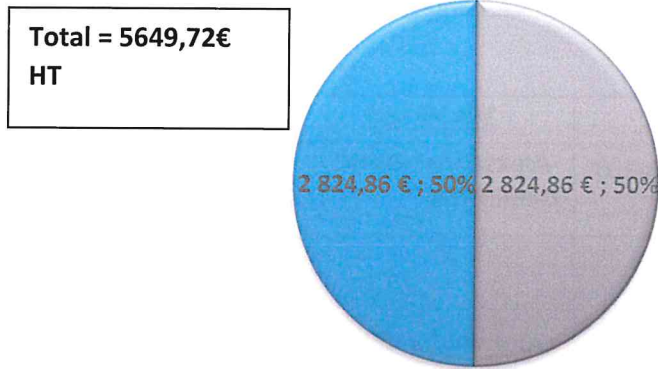
Pour : 10 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 1 voix (Olivier STOJANOVIC)

Ils ont été regroupés en un seul point du jour :

- Présentation et vote pour solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes de BOURGES PLUS ainsi que le Plan de financement pour la Sécurisation des bâtiments communaux :

Dépenses	Montant HT
Acquisition et Installation d'un volet roulant - Bâtiment le Postillon	1 191,39 €
Acquisition et installation d'un rideau métallique - Bâtiment service technique	4 458,33 €
TOTAL	5 649,72 €

Prise en charge de la dépense



■ Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes (Bourges Plus)

■ Commune d'Arçay

TVA 20%	1 129,95 €
Montant TTC	6 779,67 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le fait de solliciter la Dotation Intercommunale de Solidarité aux Communes BOURGES PLUS. Ce plan de financement est également approuvé. Le conseil accorde au Maire ou son représentant la signature de tout document se rapportant à cette demande.

Pour : 10 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 1 voix (Olivier STOJANOVIC)

- Désignation de nouveaux membres titulaires de la commission communale des travaux

Suite au départ de M. Didier GUERRY et M. Stéphane COULEBEAU de la Commission Communale des Travaux, il est nécessaire de désigner de nouveaux titulaires pour cette commission sachant qu'il est demandé un minimum de 3 personnes par commission.

Olivier STOJANOVIC et Aleksandar CENIC sont volontaires.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la titularisation de M. Aleksandar CENIC et M. Olivier STOJANOVIC à la Commission Communale des Travaux.

Pour : 11 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix

- Constitution du bureau de vote élections législatives de Juin 2022

	<u>8h-10h30</u>	<u>10h30-13h</u>	<u>13h-15h30</u>	<u>15h30-18h</u>
12/06/2022	-Paul RITZO-DAOUT Administré	-Aleksandar CENIC Administré	-ARMAND PLISSON Angélique METIVET	-Olivier STOJANOVIC Angélique METIVET
<u>ASSESEURS</u>				
19/06/2022	-Paul RITZO-DAOUT Karine MEGE	- Aleksandar CENIC Karine MEGE	-Armand PLISSON Angélique METIVET	- Olivier STOJANOVIC Administré

Pour les deux tours : **PRESIDENT** : Stéphane HAMELIN

PRESIDENT SUPPLEANT : Olivier NICOLAS

SECRETAIRE : Marc MEUNIER

SCRUTATEURS : Olivier STOJANOVIC
Olivier NICOLAS
Aleksandar CENIC
Administré

- Questions diverses

À 20h52, la séance est levée.

